

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11961
4 février 1976
ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 4 FEVRIER 1976, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE
SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'un grave incident s'est produit
aujourd'hui, 4 février, au poste de Loyada situé à la frontière entre le
Territoire français des Afars et des Issas et la République de Somalie.

Les forces françaises, qui étaient en train de dégager un car où 31 enfants
étaient retenus en otages, ont été prises sous le tir d'armes lourdes provenant
du territoire somalien. Elles ont dû réagir pour assurer leur protection
et celle des enfants.

D'ordre de mon gouvernement, je vous demande de bien vouloir réunir
d'extrême urgence le Conseil de sécurité et de le saisir de ce grave incident.

(Signé) L. de GUIRINGAUD

